

Les voies de la réussite



Les FORMATIONS

3° Prépa-Métiers

Filière : Services à la personne :

CAP :

- Production et Services en Restaurations : PSR
- Agent Accompagnant au Grand Age : AAGA
- Accompagnant Educatif Petite Enfance : AEPE

Bac Professionnel :

- Accompagnement Soins et Services à la Personne : ASSP option : structure

Filière : Bâtiment :

CAP :

- Peintre Applicateur de Revêtement : PAR
- Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments : IMTB (anciennement : Maintenance des Bâtiments de Collectivités : MBC)

Bac Professionnel :

- Organisation et Réalisation du Gros Œuvre : ORGO, après une 2^{nde} MCDBTP*
- Aménagement et Finition du Bâtiment : AFB, après une 2^{nde} MCDBTP*
- Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies Renouvelables : ICCER, après une 2^{nde} MTNE**
- Technicien Menuisier Agenceur : TMA, après une 2^{nde} AMA ***
- Technicien d'Etudes en Bâtiment option B : Assistant en Architecture AA, après une 2^{nde} MEMNB****
- Technicien d'Etudes en Bâtiment option A : Etudes et Economies EE, après une 2^{nde} MEMNB****

* Métiers de la Construction Durable, du Bâtiment et des Travaux Publics

** Métiers des Transitions Numérique et Energétique

*** Métiers de l'Agencement, de la Menuiserie et de l'Ameublement

**** Métiers des Etudes et de la Modélisation Numérique du Bâtiment

Apprentissage

Depuis la rentrée 2020, Le lycée Auguste BOUVET pourra proposer pour certains élèves de suivre leur scolarité avec un statut d'apprenti dans certaines classes seulement. Il est important de noter que toutes les filières ne pourront offrir cette possibilité.

En CAP*, l'organisation proposée pour les apprentis serait la suivante :

- Classe concernée : 2^{ème} année
- Durée de la formation en lycée : 26 semaines sur l'année scolaire suivant un calendrier défini.
- Durée hebdomadaire : 2 jours en entreprise (17h30) et 3 jours au lycée (17h30)
- En entreprise pendant les vacances scolaires
- Nombre de places par classe de CAP : 1 à 3 maxi

En Bac Pro*, l'organisation proposée pour les apprentis serait la suivante :

- Classe concernée : 1^{ère} et Terminale
- Durée de la formation en lycée : 20 semaines en alternance sur l'année scolaire suivant un calendrier défini
- Durée hebdomadaire : 35h00
- En entreprise pendant les vacances scolaires
- Nombre de places par classe de Bac Pro : 1 à 3 maxi

* Il est impératif avant d'entreprendre toutes démarches de contacter le secrétariat du lycée pour prendre rendez vous avec le chef d'établissement.